

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

**LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :
LE TOURISME DURABLE**

Jeudi 18 Mars 2010

Monsieur Lesaffre, Président du groupe de travail, a le plaisir d'accueillir Monsieur Buisine, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, appelé communément SMACOPI, ainsi que Monsieur Desenlis, chargé de mission.

Il demande à ces messieurs de présenter l'action du SMACOPI dans le cadre de la séance sur le tourisme durable.

Monsieur Buisine indique que le SMACOPI gère plus de 4.500 hectares de milieux naturels, sa principale mission est l'aménagement. Il s'agit par exemple de valoriser les villes et villages du secteur. Le village de « Belle Dune » qui compte un golf, 1.500 lits de résidence Pierre et Vacances et une piscine à vagues a été également aménagé par lui.

Le SMACOPI gère le parc du Marquenterre qui est un espace naturel, et qui attire 10 millions de visiteurs par an.

Le SMACOPI possède également un hôtel restaurant de 91 chambres, le CAP HORNU, avec un chiffre d'affaires annuel de 3,5 millions d'euros.

Il y a également la Maison de la Baie, qui est une réserve naturelle. Dans cette réserve naturelle, il y a 200 phoques ou veaux marins.

Le syndicat mixte s'est vu confier par l'Etat la gestion du trait de côte jusque 2017. Dans ce cadre, le SMACOPI réalise des actions de protection des digues de Cayeux et Ault, avec notamment de gros transferts de galets, environ 150.000 tonnes par an.

Le SMACOPI gère également les jardins de Valloires.

Pour l'avenir, le Conseil Général de la Somme vient de confier au SMACOPI la maîtrise d'ouvrage déléguée le long du fleuve de la Somme jusqu'à Péronne.

Le SMACOPI a donc à connaître certes de la présence de la mer mais aussi de beaucoup de cours d'eau dans l'arrière pays, que ce soit des fossés ou des canaux, ainsi que la rivière la Somme.

Dans les années 90, le tourisme dans ce secteur était essentiellement balnéaire, et notamment centré autour de Quend et Fort Mahon.

Cependant, ce territoire connaissait des difficultés avec des problèmes d'érosion, des problèmes d'ensablement, de recul de falaises vives. D'autres difficultés étaient liées aux afflux balnéaires, sur des périodes et des lieux limités. Il y avait un risque de banalisation des paysages, risque de brader les sites avec éventuellement des constructions en bord de mer et de grosses nappes de parking.

Il faut savoir que 80% du territoire de Fort Mahon est occupé par de l'hôtellerie de plein air. C'est à ce moment là qu'il s'est agi de passer à une image forte de nature intacte et calme.

Le territoire a bénéficié d'un développement fort grâce à l'A16, avec de nouvelles clientèles venant du bassin parisien et de Grande Bretagne, dans une moindre mesure de Belgique.

Ont donc été édictées des préconisations d'aménagement de l'espace en vue d'accueillir le public, de préserver les espaces naturels et agricoles, de donner une image de nature préservée.

Il y a des sites fermés au public et d'autres qui ne sont ouverts qu'avec un guide.

Le souhait est d'arrêter le développement des résidences secondaires, et de favoriser les résidences principales et les lits touristiques.

Des conventions ont également été passées avec les fédérations de chasse pour créer des zones de réserve.

Il a également été décidé l'arrêt du mitage, et il est tenté de répartir les flux de visiteurs vers les paysages du grand site. Un plan d'action avec des axes opérationnels a été mis au point.

Le SMACOPI détaille ensuite quelques actions comme la création d'un centre conchylicole dans lequel il y a 14 producteurs. Il va y avoir une délégation de service public pour gérer les parties communes.

Le Parc du Marquenterre compte 50 salariés presque toute l'année et 170.000 visiteurs par an.

Le SMACOPI intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage en aménagement.

Les villages et communes réunis dans le cadre du SMACOPI ont perdu des industries en raison des évolutions économiques, ce qui n'a pas favorisé l'augmentation de la population.

Les évolutions démographiques sont contrastées d'un secteur à l'autre, c'est ainsi que dans le canton de Novion, entre les deux recensements, il y a eu une progression de + 1.500 habitants.

La commune de Rue a également augmenté mais par contre les communes d'Ault et Cayeux sont en régression.

Il y a beaucoup de retraités qui viennent s'installer dans ce secteur lors de leur retraite.

Il commence à y avoir des catégories socioprofessionnelles élevées qui habitent là trois jours par semaine et qui travaillent ailleurs le reste de la semaine, mais dont c'est l'habitation principale.

Compte tenu de l'érosion, les constructions dans l'arrière littoral sont favorisées, les protections de type Plan de Prévention des Risques sont parfois très contraignantes, c'est ainsi que Le Maire de Cayeux ne peut plus construire.

La Baie de Somme a fait l'objet d'une concession au SMACOPI qui se termine en 2017, et à cette date, la Baie doit être rendue en même état qu'à l'origine, ce qui suppose pour le SMACOPI de lutter contre l'érosion.

Cependant, aujourd'hui, il y a des réflexions, le Conseil Général veut changer sa politique de transport de galets qui est fort coûteuse et incommode les riverains, c'est ainsi que des épis vont être placés notamment sur la commune de Cayeux pour limiter l'érosion.

Sur le plan institutionnel, il n'y a pas de SCOT ni de Pays. Un syndicat mixte est en cours de création qui préfigure le Pays mais aussi le Parc Naturel Régional et aura également comme mission d'élaborer le SCOT.

Certaines communes ont des PLU, d'autres des cartes communales, enfin les dernières n'ont aucun document d'urbanisme.

A une question de Madame Merlot, il est précisé que le système éco plage a été financé par les différentes collectivités locales, Région, Département, communes. Etant en implantation récente, on ne peut dire aujourd'hui s'il est efficace, mais il est coûteux.

Le SMACOPI compte 40 permanents sous statut de la fonction publique territoriale, mais en pleine saison, il compte 280 salariés.

La saison dure de plus en plus longtemps, et l'objectif serait d'avoir une partie des postes à l'année.

Le réseau de pistes cyclables est très développé comme le souligne Kaddour Jean Derrar. Aujourd'hui, ce réseau va être étendu à partir des gares vers la Baie de Somme.

Le Comité syndical du SMACOPI compte le Conseil Général et les communes.

Pour les activités commerciales, il y a une régie dotée de l'autonomie financière qui a un budget de 11 millions d'euros. Le budget global du syndicat est de 20 millions d'euros et ce SMACOPI effectue 5 à 6 millions d'investissement par an.

A une question sur l'émergence de nouvelles formes d'hébergement, Monsieur Desenlis indique que l'écotourisme émerge aujourd'hui mais il s'agit d'un éco tourisme étudié sous l'angle du marketing. Certains commerçants ont bien compris que l'éco tourisme était un produit d'appel intéressant.

Monsieur Derrar indique qu'il a toujours admiré la démarche du SMACOPI qui prend en compte un tourisme vert dans ses différents composantes, et qui pour certaines d'entre elles, pourraient être transposées dans le Boulonnais.

Monsieur Buisine souligne qu'il faut certes, avoir un décor mais il faut aussi savoir créer du service comme des visites, des activités de canoë kayak, de calèches, etc....

Le Conseil Général apporte 50% du financement du SMACOPI. Celui-ci perçoit également la taxe sur les espaces naturels sensibles.

En clôture de cet exposé très complet, Monsieur Lesaffre souligne que cette présentation a permis des échanges très riches car le SMACOPI a une véritable expérience. Ce qui est exceptionnel est d'avoir pu mener cette politique sous l'impulsion directe de la puissance publique.

Monsieur Lesaffre conclut en soulignant que cette séance a été riche d'enseignements.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE	Maire de Saint Léonard
Monsieur Philippe DEFURNES	Directeur du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
Madame Lucette MERLOT	Conseillère municipale de Neufchâtel- Hardelot
Monsieur Alain CAILLET	Adjoint au Maire de Wimereux
Madame Sophie DESMYTTERE	Adjointe au Maire de Pittefaux
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer
Monsieur Gérard PECRON	Maire de Desvres
Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS	Maire de Lacres
Monsieur Patrick GUCHE	Adjoint au Maire d'Isques
Madame Guilaine GAUTHIER	Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
Monsieur Olivier DELBECQ	Directeur de Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale
Monsieur Daniel FAUQUET	Adjoint au Maire de Neufchâtel-Hardelot
Madame Evelyne LEBEL	Conseillère municipale déléguée Mairie de Boulogne
Madame Evelyne JORDENS	Conseillère municipale Mairie de Boulogne
Monsieur Paul SAINT MAXENT	Maire de Quesques